



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Allocution du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Monsieur Albert Gérard Koenders

Touba, le 21 mars 2013

Madame la Première Dame,
Excellence Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie
et des Finances
Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du
Développement,
Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires
Sociales et de la Solidarité,
Madame la Ministre de la Solidarité de la Famille, de la Femme et
de l'Enfant,
Mesdames, Messieurs les Membres du gouvernement,
Honorables parlementaires,
Madame la Vice Présidente de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Agences et Institutions des
Nations Unies en Côte d'Ivoire,
Mesdames et Messieurs les Représentants de l'Administration
Territoriale,
Mesdames et Messieurs les Elus locaux ;
Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions,
Mesdames les Responsables des Organisations de Femmes;
Honorables Chefs Coutumiers et Religieux,
Mesdames et Messieurs les professionnels des media,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un immense plaisir pour moi de pouvoir m'adresser à cette auguste assemblée à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Femme dont le thème au niveau international est : « Une promesse est une dette : Il est temps d'agir pour mettre fin à la violence contre les femmes ».

Chaque année, à travers la commémoration de la Journée Internationale de la Femme, l'organisation des Nations Unies rend hommage à toutes les femmes qui, partout dans le monde, apportent des contributions significatives au bien-être de leurs familles, communautés et nations. Aujourd'hui, les avancées des femmes et des filles sont significatives.

Les dates du 8 mars 1857 et 8 mars 1908 correspondent à la grève des femmes employées dans l'industrie textile à New York pour cause de bas salaire.

Cependant, il reste encore un long chemin à parcourir pour une véritable égalité homme-femme.

Beaucoup de femmes, notamment celles qui vivent en milieux ruraux, ont une autonomie limitée et une faible position sociale qui les exposent à un risque accru de souffrir de la faim, de la pauvreté, de violences sexuelles, et d'autres violations de leurs droits fondamentaux. Elever la condition politique, sociale et économique des femmes en particulier celles du monde rural constitue en soi une fin capitale, aussi bien qu'une stratégie cruciale pour éradiquer la pauvreté, promouvoir les droits des femmes et ouvrir la voie d'un développement durable.

C'est pour cela que je remercie la Ministre de la solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant pour cette invitation.

A la ville de Touba, ville stratégique entre l'Ouest et le Nord ouest, connu pour la bravoure de ses femmes qui, malgré le dur labeur qu'elles abattent ne sont pas toujours prises en compte dans les manifestations nationales.

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire s'est engagée sur le chemin de la reconstruction nationale et de la consolidation de la paix. Cependant la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes, constitue un enjeu primordial du développement que dix années de crise ont contribué à exacerber.

Mesdames et Messieurs,

Les Mutilations Génitales Féminines ou MGF, restent une pratique traditionnelle très répandue, notamment dans le département de Touba. Cette pratique viole les droits humains fondamentaux des femmes et des filles et porte atteinte à leur droit à la santé. Nous devons trouver ensemble le diagnostique et les solutions pour lutter contre ce fléau.

Selon les estimations de l'OMS, entre 100 et 140 millions de femmes ont subi une forme quelconque d'excision dans le monde.

Mesdames et Messieurs,

Prévenir les violences sexuelles et basées sur le genre et les MGF en particulier permettra de protéger les droits des femmes et des filles C'est pourquoi, l'Assemblée Générale de l'organisation des Nations Unies a adopté une résolution le 20 décembre 2012 visant l'intensification de la lutte pour l'élimination des excisions. Cette résolution nous interpelle tous. Le développement humain est

irréalisable tant que les femmes et les filles continuent de souffrir de la violence ou vivent dans la crainte d'en être victimes.

Les gouvernements en partenariat avec les acteurs de la société civile et la communauté internationale sont appelés à prendre des mesures urgentes pour mettre fin à ces pratiques néfastes.

Au cours de ces trois derniers mois de l'année 2013, on a enregistré un cas de condamnation au tribunal de Yopougon : la victime est une fillette âgée de 6 ans et l'agresseur âgé de 60 ans a été condamné à une peine de 6 ans d'emprisonnement ferme. 3 autres cas ont été traité au tribunal d'Abidjan du Plateau : les agresseurs ont été condamnés à 5 ans d'emprisonnement chacun.

Pour la Côte d'Ivoire, tout en félicitant le gouvernement pour tous les efforts importants et cruciaux réalisés, j'appelle les acteurs concernés de redoubler d'efforts. En guise de suggestion, les actions concrètes suivantes pourraient être menées et l'ONUCI est prête à soutenir cet effort comme par exemple:

-Vulgariser tous les instruments internationaux relatifs à la protection et à la promotion des droits des femmes et des enfants, les plans d'actions nationaux liés à ces instruments et veiller à leur mise en œuvre (en les traduisant dans les langues), en tenant compte du taux d'alphabétisation ;

-Intensifier les campagnes de sensibilisation à l'endroit de toutes les forces vives en créant des comités régionaux pour piloter ces campagnes.

Dans le cadre du renforcement des acquis :

-Impliquer de façon accrue toutes les forces vives dans la lutte contre les violences, y compris les excisions.

-Mettre en place un mécanisme de protection des victimes et des potentielles victimes en luttant contre l'impunité.

- Veiller à l'application de la loi nationale de 1998 réprimant les MGF.
- Finaliser et mettre en application la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG et la CEDEF.

Par ailleurs, la prévention et l'éradication de la violence contre les femmes passent par un leadership national et international et une volonté politique complétés par l'action et des ressources. J'ai mobilisé l'ONUCI et l'équipe des Nations Unies pour qu'elles priorisent les ressources pour prévenir la violence contre les femmes, pour faciliter et accroître l'accès à la justice, par des grands programmes de sensibilisation.

Je sais de part mon expérience nationale et internationale, il importe d'adopter et d'appliquer les législations nationales punissant toutes les formes de violence contre les femmes et les filles et d'autre part, de recourir à des approches intégrées faisant appel aux efforts conjugués des gouvernements, des organisations de la société civile, des forces de l'ordre et du système judiciaire, afin de faciliter aux survivantes un accès aux services juridiques, aux systèmes de justice pénale et aux réseaux de soutien, et que les coupables soient punis.

J'aimerais mentionner en particulier un point qui me tient à cœur, celle de la gratuité du certificat médical. Le cout prohibitif était de 30,000 francs CFA avant la crise posté électorale, il est maintenant passé à 50,000 mille francs CFA. Cela représente un handicap majeur pour l'accès des victimes à la justice, j'espère que des mesures peuvent être prises à ce sujet.

Pour notre part, dans ce chantier de l'accès des femmes au système judiciaire, l'ONUCI, en partenariat avec l'Union Européenne, le PNUD et l'Unicef vient de mettre sur pied un

projet dénommé ‘Projet d’amélioration de l’accès au droit et à la justice’ (PALAJ). Ce projet va ouvrir 6 cliniques juridiques à Man, Guiglo, San Pedro, Bouaké, Bondoukou et Korhogo pour fournir gratuitement une assistance juridique et judiciaire notamment aux personnes les plus vulnérables. Ces cliniques juridiques gratuites seront ouvertes à tous :les femmes restent cependant une cible privilégiée de cette initiative que nous conduisons en coordination avec le Ministère de la Justice, des Droits de l’Homme et des Libertés publiques. Dans un mois, ces cliniques juridiques gratuites seront ouvertes dans les centres sociaux des villes que j’ai citées et seront animées principalement par l’Association des Femmes Juristes de Côte d’Ivoire (AFJCI). Les femmes victimes de violations de leurs droits fondamentaux pourront y recevoir des conseils, voire une prise en charge totale de la procédure judiciaire pour que la voix des victimes soit entendue.

Les gouvernements, la société civile et les organisations des Nations Unies doivent travailler ensemble pour mettre fin aux pratiques qui portent atteinte aux droits fondamentaux des femmes. L’engagement de ces parties prenantes et la mise à disposition des ressources supplémentaires sont nécessaires pour accélérer l’action qui permettra d’atteindre les résultats escomptés.

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte actuel de consolidation de la paix et de réconciliation nationale, nous devons veiller à une pleine implication et à une participation effective des femmes du milieu rural dans le développement socioéconomique et la consolidation de la paix en Côte d’Ivoire en prenant effectivement en compte leurs opinions dans la détermination, la mise en œuvre et

l'évaluation des actions à entreprendre. En effet, il est essentiel d'améliorer l'accès des femmes rurales et leur participation au processus de prise de décision afin de les autonomiser et les rendre capables de gagner un revenu.

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier tous les partenaires au développement, les coopérations bilatérales et multilatérales et les Agences du Système des Nations Unies, pour l'appui technique et financier qu'ils apportent au Gouvernement Ivoirien pour l'aider à lutter contre les disparités de genre. Et je voudrais saisir cette occasion pour remercier, au nom du système des Nations Unies, son Excellence le Président de la République et la Première Dame pour leur engagement personnelles et sans faille en faveur des initiatives des femmes pour la consolidation de la paix et leurs efforts pour une réconciliation nationale équitable et durable.

Je vous remercie de votre attention.